

Postulat Séverine Evéquo et consorts – Des arbres pour le climat ! Au moins 20 % de surface en plus pour les arbres dans les villes et villages du canton d’ici à 2030 !

Texte déposé

Les arbres produisent de l’oxygène et captent le CO₂, rendent de nombreux autres services. Parmi les récentes études : l’étude « Nos arbres » publiée par le groupement d’experts GE-21 <http://ge21.ch/index.php/portfolio/nos-arbres> aboutit à la conclusion qu’il faudrait augmenter le pourcentage de sols ombragés, grâce aux arbres, pour s’adapter aux impacts du réchauffement climatique. Dans un récent article de la *Tribune de Genève*, les auteurs de l’étude indiquaient que la surface dédiée aux arbres devait augmenter de 20 %, d’ici à 2050, dans le périmètre étudié, à savoir l’ensemble du canton de Genève. Le pourcentage du sol ombragé par les arbres passerait ainsi de 21 % à 25 %.

En plus de l’ombrage bénéfique, l’étude identifie les contributions suivantes : leur contribution à la détente et à la récréation, leur diversité biologique et leur capacité d’accueil d’autres espèces (par exemple, l’intérêt des vieux arbres pour l’habitat des oiseaux et des chauves-souris), leur capacité à atténuer les pics de chaleur estivale et l’épuration des micropolluants.

Cette étude s’est donné pour objectif de cartographier les indicateurs décrits ci-dessus, ce qui a permis d’identifier les zones déficitaires en arbres pour chacun de ses services.

La littérature indique que typiquement, un arbre génère un surplus net de services dix à vingt ans après sa plantation. Les grands arbres (>20 m de hauteur) contribuent donc très fortement aux services écosystémiques.

Les arbres sont potentiellement vulnérables aux nouvelles maladies, à un changement du climat et une accentuation de l’effet îlot de chaleur urbaine.

Les pistes évoquées dans cette étude pour se prémunir partiellement contre la perte dramatique des services écosystémiques sont d’améliorer les conditions de plantation et de choisir des espèces et variétés méridionales capables de survivre dans un climat plus chaud et sec.

Bien géré, le patrimoine arboré peut contribuer à une bonne qualité de vie. Il mérite par conséquent de faire partie de l’aménagement du territoire. L’étude suggère qu’un plan de gestion soit établi, de manière participative, et mis à jour régulièrement.

Pour aboutir à ces résultats, l’étude a posé les questions suivantes :

- Existe-t-il trop ou trop peu d’arbres sur le périmètre étudié ?
- Où faudrait-il planter des arbres en priorité ?
- Faudrait-il privilégier de nombreux petits ou quelques grands arbres ?
- Comment améliorer la manière de planter les arbres ?
- Quelles espèces et essences faudrait-il privilégier pour les futures plantations ?

Tant de questions pertinentes et de résultats intéressants proposés par cette étude. Qu’en est-il dans les zones bâties des villes et villages vaudois ? Au moment de définir une politique climatique et un plan d’action biodiversité, le présent postulat demande au Conseil d’Etat d’étudier l’opportunité de mener une étude similaire et de définir des objectifs et les mesures y relatives — respectant le principe de subsidiarité et les compétences des communes — afin que les surfaces dédiées aux arbres dans les villes et les villages du canton soient augmentées d’au moins 20 % d’ici à 2030.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Séverine Evéquo
et 20 cosignataires*

Développement

Mme Séverine Evéquo (VER) : — Hier, se tenaient les Assises vaudoises pour le climat, qui ont démontré l'urgence d'agir. Le Plan climat du Conseil d'Etat contiendra trois axes d'action : réduire les émissions de gaz à effet de serre, prévenir et gérer les impacts des changements climatiques, suivre et documenter les mesures du Plan climat. Voici donc une proposition concrète : augmenter les surfaces dédiées aux arbres d'au moins 20 % dans les villes et villages du canton, d'ici à 2030.

Les arbres contribuent principalement à la détente, à la connectivité biologique et à l'atténuation des îlots de chaleur, ainsi qu'à l'épuration des microparticules. Ils sont également d'incroyables habitats pour nos oiseaux et chauves-souris. Ces différentes contributions sont aujourd'hui appelées services écosystémiques, dont la traduction pourrait correspondre à services rendus par l'écosystème ou encore à services rendus par la nature.

Une étude menée à Genève a cartographié les services rendus par les arbres et a pu identifier les zones prioritaires pour la plantation de futurs arbres. Le résultat montre que ces zones se situent dans toutes les communes, des plus urbaines aux plus rurales, bien que principalement situées dans les quartiers denses des zones urbaines. Mais, surtout, elles doivent augmenter, dès maintenant, pour garantir les services rendus.

Les arbres sont potentiellement vulnérables à la densification de la ville, aux nouvelles maladies, aux changements climatiques et à une accentuation de l'effet îlot de chaleur urbaine. Des pistes potentielles pour se prémunir partiellement contre la perte drastique des services écosystémiques issus des arbres existent. Ces pistes consistent à planifier des surfaces arborées dans les projets urbains, à améliorer les conditions de plantation, à choisir des espèces et des variétés capables de survivre dans un climat plus chaud et sec. Bien géré, le patrimoine arboré peut contribuer à une bonne qualité de vie. Il doit par conséquent faire partie intégrante de l'aménagement du territoire. Un tel projet doit prendre racine dans notre canton en relation forte avec les communes.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.